

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 515<sup>e</sup> séance tenue le 18 janvier 2010,  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

---

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert, la vice-rectrice—Relations internationales : Mme Mireille Mathieu, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Gérard Boismenu, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Michel D. Laurier, M. Gilles Lavigne, M. Jean L. Rouleau, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, M. François de Médicis, M. Jérôme Del Castillo, M. Daniel Dubreuil, Mme Fabie Duhamel, Mme Claire Durand, M. Philippe Gauthier, M. Marc Girard, M. Jacques Gresset, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, Mme Marie Lacroix, M. Guy Lemay, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Antonio Nanci, Mme Joane Parent, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Luc Valiquette, M. Jean-Marie Van Der Maren, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Françoise Filion, Mme Frédérique Gardye, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Louise Larivière, Mme Yolande Parent, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : Mme Delphine Bouilly, M. Nicolas Descroix, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier, M. Robert Martin, Mme Imen Naili; une représentante du personnel : Mme Margaret Lapointe, les membres désignés par le Conseil : M. Sylvain Dubé, M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Matthew Nowakowski, M. Jean-Louis Richer.

ABSENTS : le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; un doyen : M. Pierre Moreau; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, M. Manuel Crespo, M. Louis Dumont, M. Germain Lacasse, M. Yves Langelier, Mme Hélène Lebel, M. François Lespérance, M. Serge Montplaisir, M. Christian Nadeau, Mme Fahima Nekka, M. Pierre Trudel, Mme France Varin; un représentant du personnel enseignant : M. Richard J. Paradis; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; un représentant des étudiants : M. Laurent Karim Béland; les représentants du personnel : M. Stephan Meloche, M. Mario Roy; les observateurs : Mme José Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, M. Éric Filteau, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle, M. Raymond Lalonde, M. Louis Martel, Mme Ghilaine Roquet.

EXCUSÉS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Claude Marois, Mme Lucie Parent, Mme Louise Poirier; les représentants du personnel enseignant : Mme Monique Landry, M. Jean-Guy Sylvestre; une représentante des étudiants : Mme Yvonne Ellis; une représentante des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard; une observatrice : Mme Isabelle Bayard.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

---

Le recteur débute la séance en adressant ses vœux de bonne année aux membres de l'Assemblée.

**Composition de l'Assemblée**

Le recteur signale la démission de Mme Marie-Alexis Colin (professeure adjointe, Faculté de musique)

Le recteur signale la nomination de M. M. Michel Carrier comme administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de médecine vétérinaire. L'Assemblée félicite M. Carrier pour sa nomination en applaudissant.

**À la mémoire des victimes du séisme survenu en Haïti**

Le recteur invite l'Assemblée à respecter une minute de silence à la mémoire des victimes du séisme survenu en Haïti le 12 janvier dernier; l'Assemblée respecte alors une minute de silence.

## Avis de décès

### Hommages

#### Jean Gaudreau

Le recteur invite le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Michel D. Laurier, à présenter un hommage à la mémoire de M. Jean Gaudreau, professeur titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, décédé le 7 novembre dernier.

Jean Gaudreau était professeur titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie. Il s'est éteint le samedi 7 novembre dernier, emporté par la maladie. Il était en poste à la Faculté des sciences de l'éducation depuis 1974, c'est-à-dire depuis 34 ans.

Le professeur Gaudreau était aimé et apprécié de ses nombreux étudiants. Ceux-ci étaient attirés par son affabilité, ses compétences et son approche humaine. Il a toujours cru en ses étudiants et leur a toujours démontré une généreuse disponibilité. Toujours de bonne humeur, Jean Gaudreau a toujours su gagner la sympathie de ses collègues. Tous admiraient un humanisme qui n'avait rien de forcé et qui dirigeait toute ses réflexions et toutes ses actions.

Avant la création des départements à la Faculté, M. Gaudreau a assumé, pendant trois ans, la direction de la section d'orthopédagogie. Ses recherches portaient sur l'histoire de l'orthopédagogie, sur les conditions de développement de l'enfant et sur l'étiologie de l'échec scolaire. Il avait aussi un intérêt tout particulier pour l'étude de l'enfant et de l'éducation, s'inspirant en cela des principes de Diderot.

Très engagé dans la cause de l'éducation, il a contribué au rayonnement de la Faculté aussi bien au Québec qu'à l'international. Il a, notamment, été consultant pour le Comité des orphelins et des orphelines institutionnalisés de Duplessis. Il a également fait partie d'une équipe de recherche de l'Université de Bologne pour l'étude des conditions de reconstruction du système scolaire en Bosnie. Il était aussi membre du Collectif de recherches sur le handicap et l'éducation spécialisée, de l'Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation, à l'Université Louis-Lumière.

Parmi ses écrits, figure un ouvrage fondamental *L'éducation des personnes handicapées hier et aujourd'hui*, rédigé en collaboration avec une collègue de l'Université de Bologne. L'ensemble de son œuvre témoigne de la mission qu'il s'était donné de faciliter l'accès à l'éducation pour les élèves qui souffrent de difficultés d'apprentissage. Toute sa carrière et sa vie personnelle ont été marquées par cet objectif.

La Faculté déplore la perte de ce grand professeur, collègue et ami.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de M. Jean Gaudreau, professeur titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université, décédé le 7 novembre 2009.

#### Gabriel Plaa

Le recteur invite le doyen de la Faculté de médecine, M. Jean L. Rouleau, à présenter un hommage à la mémoire de M. Gabriel Plaa, professeur émérite du Département de pharmacologie de la Faculté de médecine, décédé le 11 novembre dernier.

Le professeur émérite Gabriel L. Plaa est décédé le 11 novembre 2009. Il était né le 15 mai 1929, à San Francisco, fils d'immigrants français d'origine basque. Au terme de ses études à l'Université de la Californie en 1958, il obtiendra un doctorat en pharmacologie et toxicologie comparées. C'est en toxicologie que se poursuivra toute sa carrière universitaire.

Chargé d'enseignement puis professeur adjoint à l'Université Tulane en Nouvelle-Orléans de 1958 à 1962, agrégé à l'Université d'Iowa de 1962 à 1968, Gabriel Plaa sera recruté au poste de directeur du Département de pharmacologie à l'Université de Montréal. En 1967, un an avant d'arriver à Montréal, il était devenu le premier récipiendaire du « Achievement Award » de la Société américaine de toxicologie—SOT, prix remis à un jeune chercheur dont le début de carrière s'est avéré des plus prometteurs. La direction départementale, d'une durée de 12 ans, sera suivie de plusieurs années de nouvelles charges administratives aux postes de vice-doyen à la recherche et aux études supérieures à la Faculté des études supérieures et à la Faculté de médecine. Gabriel Plaa a pris sa retraite en 1995, mais a continué ses activités d'enseignement et de recherche en tant que professeur émérite.

La carrière de Gabriel Plaa en recherche fondamentale a été extrêmement productive, axée sur l'étude des mécanismes d'action de l'hépatotoxicité et de la choléstase, ainsi que sur l'étude des interactions entre agents hépatotoxiques. Sa

production scientifique compte près de 300 publications, dont 233 articles originaux, auxquels s'ajoutent de nombreux livres, chapitres de livres et articles de revue.

Le rayonnement de Gabriel Plaa s'est étendu bien au-delà des murs de l'Université de Montréal à travers sa participation, comme membre, à d'innombrables comités nationaux et internationaux réunis par des organismes subventionnaires, des organismes gouvernementaux à vocation réglementaires et des sociétés savantes. À ce chapitre, Gabriel Plaa a exercé pendant près de dix ans la fonction d'éditeur de la revue « Toxicology and Applied Toxicology » et il a présidé la Société de pharmacologie du Canada, la Société de toxicologie du Canada—STC, la Société américaine de toxicologie et de la section toxicologie de l'Union internationale de pharmacologie—IUPHAR. Cette immense activité a valu à Gabriel Plaa les plus hauts titres honorifiques conférés par les sociétés savantes en toxicologie dont le « Arnold Lehman Award », le « Education Award » et le « Merit Award » de la SOT, ainsi que le « Prix du mérite » de la STC.

Ceux qui ont eu le privilège de côtoyer Gabriel Plaa dans les fonctions d'enseignement, de recherche, de conseiller et de décideur gardent de lui le souvenir d'un homme discipliné et exigeant, pour lui d'abord, dans la poursuite de l'excellence. Comblé de marques de reconnaissance par ses pairs, Gabriel Plaa est demeuré un homme humble. Ce n'est pas qu'il ignorait la valeur des distinctions reçues, bien au contraire : il n'avait de plus grande satisfaction que de voir des membres de son entourage recevoir les mêmes honneurs. À cette tâche, il s'employait de façon très active par la chaleur de ses recommandations.

C'est en cet homme que l'Université de Montréal a reconnu, à l'occasion de son 125<sup>e</sup> anniversaire de fondation en 2003, le caractère et les réalisations d'un pionnier.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de M. Gabriel Plaa, professeur émérite du Département de pharmacologie de la Faculté de médecine de l'Université, décédé le 11 novembre 2009.

AU-515-1

ORDRE DU JOUR  
A-21/515<sup>e</sup>/774

AU-515-1

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès verbal de la 514<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 14 décembre 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
  - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
  - Recommandations relatives à la composition et à la nomination des membres du comité de consultation sur la situation financière de l'Université
8. Comité de la planification
  - Rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal
9. Comité de l'ordre du jour
  - Absentéisme aux séances de l'Assemblée
  - Recommandation en vue de la modification de l'article 19.02 des statuts et de l'article 18 du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Principes et modalités d'affectation des professeurs et des chercheurs aux études supérieures
11. Proposition relative à la mise sur pied d'un comité de révision des politiques en matière d'évaluation des enseignements
12. Prochaine séance
13. Clôture de la séance

AU-515-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 514<sup>e</sup> SÉANCE (SÉANCE INTENSIVE)

AU-515-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné.

À la page 21, au dernier paragraphe, la deuxième partie de la deuxième phrase se lira : « une copie des acétates est annexée au procès-verbal de la séance, et sera distribuée aux membres avant la prochaine séance ». À la suite de cette phrase, une phrase est ajoutée, se lisant : « Durant la séance, M. Louis Dumont a déposé un document intitulé « Le corps professoral et les unités se prononcent—Recueil des commentaires et des prises de position, colligés par le SGPUM », relativement au chantier postbudgétaire et au document *Baliser notre avenir* ».

À la page 22, au dernier paragraphe, des corrections techniques sont signalées et seront apportées en conséquence.

À la page 32, au quatrième paragraphe, à la première ligne, remplacer « convient » par « constate », et remplacer « soit utilisé » par « est utilisé ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 514<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 14 décembre 2009, tel que modifié.

AU-515-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-515-3

La secrétaire générale donne la parole au doyen de la Faculté de médecine, M. Jean L. Rouleau, pour la présentation d'un sujet relatif à des affaires découlant du procès-verbal de la 514<sup>e</sup> séance.

En réponse à une question sur une information dont il a été fait état dans un article du journal *Méto*, sur des modifications qui seraient apportées aux conditions d'admission et aux modalités de sélection relatives au programme M.D., M. Jean L. Rouleau explique que la Faculté de médecine cherche régulièrement à améliorer les critères relatifs à l'admission à ses programmes. M. Rouleau précise que la modalité évoquée —quant à la modification de la proportion de pointage attribué respectivement au dossier académique et à la présentation d'une lettre de motivation dans le cadre du processus d'admission— reste encore à l'étude; pour le moment, aucune décision n'a été prise sur cette question. M. Rouleau mentionne que les modalités envisagées dans le cadre du processus d'admission visent à s'assurer de choisir les meilleurs candidats, et ce, indépendamment d'autres caractéristiques.

La secrétaire générale donne la parole au vice-recteur exécutif pour la présentation d'un sujet relatif à des affaires découlant des 513<sup>e</sup> et 514<sup>e</sup> séances.

Le vice-recteur exécutif rappelle qu'à la suite de questions signalées lors des 513<sup>e</sup> et 514<sup>e</sup> séances en lien avec la présentation des états financiers au 31 mai 2009 (AU-513-8, 23 novembre 2009), il avait indiqué qu'il présenterait, à la séance d'aujourd'hui, des éléments d'information en réponse à ces questions. À cette fin, le vice-recteur exécutif invite le directeur général des services financiers, M. Matthew Nowakowski, à présenter des tableaux sur des données afférentes aux questions qui ont été signalées.

La présentation de M. Nowakowski est effectuée à l'aide d'acétates électroniques, par lesquelles il précise des données relatives aux éléments suivants : la ventilation de postes budgétaires spécifiques relatifs au fonds de fonctionnement (tableau 1); la ventilation et la progression du poste budgétaire relatif au personnel enseignant régulier—PER (tableau 2); la ventilation du poste budgétaire relatif au personnel enseignant non régulier (tableau 3); la ventilation du poste budgétaire relatif au personnel de soutien et d'administration (tableau 4); la ventilation des données relatives aux emprunts et au service de la dette (tableau 5); des données relatives aux emprunts financés par le fonds de fonctionnement et aux sources de financement (tableaux 6, 7); des données relatives aux contributions du fonds de fonctionnement général vers le fonds d'immobilisations (tableau 8). Une copie des acétates de présentation est annexée au procès-verbal de la séance.

M. Jean Portugais constate qu'une ventilation a été effectuée en regard du poste relatif au personnel enseignant non régulier. Comparativement, une même ventilation n'a pas été effectuée

quant au poste relatif au personnel enseignant régulier—PER. M. Portugais mentionne qu'il aurait souhaité recevoir de l'information sur la ventilation du poste PER, notamment en regard du fait que des membres du corps professoral peuvent aussi faire partie d'un autre poste budgétaire lié aux cadres académiques.

En lien avec la question présentée par M. Portugais, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification précise que le poste relatif au PER comporte également les professeurs plein temps géographique—PTG.

M. Nowakowski explique que dans le cas des membres de la direction de l'Université, la partie du salaire relative aux fonctions de direction n'est pas incluse dans le poste budgétaire PER. Dans le cas des professeurs exerçant des fonctions de cadre académique, la partie du salaire relative à ces fonctions se trouve ventilée au niveau du budget facultaire, dans un poste budgétaire lié aux fonctions de direction.

Mme Claire Durand présente une question sur le tableau 8, sur une contribution du Bureau de la recherche au financement de l'animalerie de Saint-Hyacinthe, d'un montant de 2 M \$. Mme Durand s'informe des raisons de l'attribution de cette contribution au Bureau de la recherche, alors que ce type de dépenses peut, habituellement, être assuré à partir d'un fonds FCI.

Le vice-recteur—Recherche explique que l'animalerie dont il est question étant destinée à l'enseignement et à la recherche, elle ne pouvait recevoir de financement de la FCI. Le vice-recteur précise qu'à la suite d'une décision du Conseil canadien de protection des animaux—CCPA prise en 2007-2008, l'ancienne animalerie devait être remplacée en regard de la mise aux normes des installations. Il apparaissait donc urgent de corriger cette situation. La nouvelle installation entrera en fonction d'ici trois mois. Le vice-recteur mentionne que l'attribution des coûts au Bureau de la recherche doit être vérifiée. Le vice-recteur ajoute que parallèlement au remplacement de cette animalerie, deux animaleries de recherche ont été installées, et que les coûts relatifs à ces installations ont été défrayés par la FCI et par le Gouvernement du Québec, dans une proportion approximative de 80 %.

M. Michel Seymour s'informe de la possibilité de transmettre aux membres de l'Assemblée les tableaux présentés par le directeur général des services financiers.

Le vice-recteur exécutif indique, comme cela est l'usage, les tableaux seront transmis aux membres de l'Assemblée à la suite de la séance.

M. Samir Saul constate que d'après la réponse qui a été apportée précédemment à la question présentée par M. Portugais, le poste PER comprends les professeurs réguliers, les PTG, et les cadres académiques —à l'exception des membres de la direction du rectorat. Dans ce cas, M. Saul estime qu'une ventilation plus précise devrait être effectuée, considérant que la catégorie liée aux cadres académiques peut comporter un nombre significatif de personnes.

M. Nowakowski mentionne qu'au tableau 2, une ligne porte sur la variation relative à la rémunération à la suite de changements dans les équipes de directions facultaires. Ainsi, de l'année précédente à la suivante, on observe une différence d'un montant approximatif de 258 000 \$.

M. Saul observe qu'une des notes relatives au tableau de la page 2 indique qu'il y a eu une augmentation de cinq nouveaux postes dans la catégorie des cadres académiques (doyens et vice-doyens).

M. Nowakowski précise que cette donnée ne correspond pas à un nombre de personnes, mais constitue une mesure d'équivalence, pour indiquer une augmentation équivalant à cinq postes à temps complet.

Le vice-recteur exécutif explique que cette augmentation de cinq postes équivalents temps complet inclut la dotation de postes vacants en 2007-2008 ainsi que les variations liées aux changements dans les équipes de gestion en 2008-2009. L'augmentation qui en a résulté équivaut à cinq postes temps complet pour cette année, par rapport à l'année précédente.

M. Saul comprend qu'au total, un montant équivalant à cinq salaires temps plein a été ajouté à la catégorie *cadres académiques* pour cette année. M. Saul dit prendre note de cette augmentation pour cette catégorie de personnel.

Se reportant à la délibération AU-514-5.3, sur la présentation de la chancelière (page 7 du procès-verbal de la 514<sup>e</sup> séance), Mme Renée Béland dit ne pas comprendre comment on peut appliquer des augmentations salariales sans que le montant de la masse salariale ne soit pas augmenté pour autant. Relativement à une question présentée lors de la dernière séance (pages 13, 14) et qui portait sur une situation selon laquelle un laboratoire qui a été installé au Pavillon 7077, avenue du Parc, lors de la relocalisation de l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, aurait cessé d'être utilisé, Mme Béland souhaite préciser qu'une telle situation n'a pas cours. Elle explique que le laboratoire dont il est question est utilisé, notamment à des fins d'enseignement. Il n'y a donc pas lieu d'évoquer cette situation comme ayant entraîné des dépenses inutiles, alors que dans les faits, on a observé une diminution des dépenses.

Le vice-recteur exécutif remercie Mme Béland des précisions apportées sur cette dernière question.

Se reportant à la page 19 du procès-verbal de la 514<sup>e</sup> séance, M. Jean Portugais rappelle qu'à la suite d'une question qu'il avait présentée sur les coûts additionnels découlant de l'ajout de EETC et de l'augmentation de revenus qui y sont rattachés, on lui avait indiqué qu'une telle réponse ne pouvait être précisée. M. Portugais demande une précision sur le pourcentage représenté par les coûts additionnels occasionnés par l'augmentation des EETC.

Le vice-recteur exécutif explique qu'il n'est pas possible de formuler la précision demandée en un seul chiffre ou en termes d'une moyenne. Le vice-recteur indique que pour déterminer une telle réponse, on devrait tenir compte de la situation de chaque unité. La réponse donnée lors de la dernière séance allait dans ce sens.

AU-515-4

CORRESPONDANCE

AU-515-4

La secrétaire générale indique n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

M. Laurence McFalls mentionne que le 23 novembre dernier, il a transmis un message à la secrétaire générale et au vice-recteur exécutif, au sujet d'une situation qu'il avait signalée lors de la 512<sup>e</sup> séance tenue le 26 octobre dernier. Il signale que l'on n'a pas donné suite à son message. M. McFalls signale également que dans ce cadre, il s'était informé de certaines pratiques appliquées par la Librairie de l'Université.

La secrétaire générale mentionne que le message transmis par M. McFalls portait sur le procès-verbal de la séance en question, et que les suites appropriées ont été apportées. Sur la dernière question présentée par M. McFalls, la secrétaire générale indique que la réponse a été présentée lors de la 513<sup>e</sup> séance tenue le 23 novembre 2009.

AU-515-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-515-5

AU-515-5.1

Rapport du recteur

AU-515-5.1

AU-515-5.1.1

Séisme en Haïti

AU-515-5.1.1

Le recteur précise que dans les jours qui ont suivi la catastrophe qui dévasté Haïti, l'Université a mis en place des gestes de soutien aux nombreux étudiants haïtiens inscrits à ses programmes, aux membres de notre communauté présents en Haïti et elle a tendu la main à l'Université d'État d'Haïti avec laquelle elle entretient des liens étroits depuis plusieurs années.

L'Université est toujours sans nouvelles de M. Roger Gosselin, professeur à la retraite et ancien directeur du Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine. M. Gosselin se

trouvait en Haïti à titre de consultant pour le projet PARC de l'USI. L'Université reste très préoccupée par le sort de M. Gosselin, ainsi que par le sort de tous les étudiants de l'Université et de leur famille.

Le recteur mentionne qu'un groupe de personnes représentant les services aux étudiants, les relations internationales, les relations gouvernementales, l'Unité de santé internationale, les communications et la direction assure la coordination des actions de l'Université. Le recteur félicite toutes ces personnes pour la qualité de leurs interventions et leur sympathie, et remercie la vice-rectrice aux relations internationales de son *leadership* devant cette situation.

Le recteur signale que l'Université a mis en ligne un site Web à l'intention de ses étudiants et de son personnel. Des ressources d'aide et de soutien psychologique sont mises à la disposition de tous. Le Bureau des étudiants internationaux constitue le guichet d'information et d'aide pour les étudiants et pour les employés, et le Programme d'aide au personnel de la Direction des ressources humaines reste à pied d'œuvre.

Le recteur souligne que l'Université participera à un geste symbolique de solidarité avec le peuple haïtien. En effet, la CREPUQ convie l'ensemble des établissements à observer une minute de silence sur leur campus, en solidarité avec Haïti, une semaine après la tragédie, soit demain à 16 heures 53.

AU-515-5.1.2

Nomination à la Direction des ressources humaines

AU-515-5.1.2

Le recteur signale que M. Louis Martel a été nommé directeur général de la Direction des ressources humaines—DRH de l'Université; sa nomination est entrée en vigueur le 11 janvier dernier. M. Martel prend la relève de Mme Josée Veilleux, directrice de la rémunération globale, qui occupait la fonction de directrice générale par intérim de la Direction des ressources humaines. Le recteur remercie Mme Veilleux qui a assumé l'intérim à la Direction des ressources humaines avec un grand professionnalisme. Mme Veilleux se joindra au cours des prochains mois à l'équipe du PGI, à titre de chargée de projet pour le volet ressources humaines de ce vaste chantier, tout en conservant ses fonctions de directrice de la rémunération globale.

Le recteur mentionne qu'avant de se joindre à l'Université, M. Martel a été vice-président des ressources humaines de Valeurs mobilières Desjardins. M. Martel détient une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université de Sherbrooke et un baccalauréat en relations industrielles de l'Université Laval. Il est également membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines du Québec et siège au conseil d'administration de l'Association des MBA du Québec.

AU-515-5.1.3

Pandémie

AU-515-5.1.3

Le recteur rappelle qu'au cours de l'automne dernier, le comité de gestion des urgences et de la pandémie a suivi de près l'évolution de la pandémie, coordonné ses efforts avec les autorités gouvernementales et travaillé de près avec les différentes unités de l'Université.

Relativement à la clinique de vaccination contre la grippe A(H1N1) tenue sur le campus, le recteur mentionne que celle-ci a connu un franc succès. Ainsi, pas moins de 1 286 personnes ont été vaccinées les mercredi 16 et jeudi 17 décembre derniers, au Pavillon 3200, Jean-Brillant. De ce nombre, environ 60 % étaient des étudiants du campus, 35 % des membres du personnel et 5 % des membres de la communauté environnante. Le recteur félicite le vice-recteur exécutif de la coordination qu'il a exercée. Le recteur précise que la clinique de vaccination était organisée par le CSSS de la Montagne. Les conseillers en mesures d'urgences de l'Université, Mme Isabelle Cazes et M. Frédéric Gagnon-Parent, ont veillé à la coordination de l'ensemble des services du campus afin d'assurer le bon déroulement des opérations. La clinique était ouverte aux étudiants et membres du personnel de l'Université, de l'École HEC Montréal et de l'École Polytechnique. Des membres du personnel des trois établissements ont contribué au fonctionnement de la clinique.

Considérant la situation de retour à la normale, le recteur indique que l'Université suspend toutes les mesures mises en œuvre l'automne dernier, au plus fort de la pandémie de grippe A (H1N1), pour assurer la continuité de ses activités d'enseignement et de recherche et pour éviter une surcharge du réseau de la santé. L'Université avait notamment cessé d'exiger des certificats médicaux de ses étudiants et de

ses employés en cas d'absence aux examens ou au travail. Le recteur rappelle qu'une clinique de vaccination pour la grippe saisonnière est présentement mise en marche.

AU-515-5.1.4

Subvention conditionnelle

AU-515-5.1.4

Le recteur donne la parole au vice-recteur exécutif, pour la présentation d'éléments d'information sur la subvention conditionnelle du MELS.

Le vice-recteur exécutif explique que la subvention conditionnelle de l'Université retenue par le MELS correspond à un montant approximatif de 50 M \$. Cette subvention est versée à l'Université à la condition qu'elle présente une planification qui visera à assurer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. À la suite d'échanges tenus récemment entre l'Université et le MELS, il a été indiqué que celui-ci ne verserait pas la subvention conditionnelle à l'Université tant que le plan de retour à l'équilibre n'aurait pas convaincu le MELS. Le vice-recteur fait part de son inquiétude quant à cette mesure, d'autant que selon une nouvelle règle qui a été ajoutée cette année, cette subvention pourrait ne plus être disponible après la date du 31 mars. Le vice-recteur indique que l'Université poursuit les démarches nécessaires auprès du MELS, afin de démontrer sa volonté d'atteindre l'équilibre budgétaire et de présenter les mesures définies en ce sens.

AU-515-5.1.5

Consultations prébudgétaires provinciales

AU-515-5.1.5

Le recteur mentionne que le processus de consultations prébudgétaires provinciales a été entamé par le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, en octobre 2009. Le ministre des Finances a procédé à la nomination d'un comité consultatif sur l'économie et les finances publiques coprésidé par M. Robert Gagné, directeur du Centre sur la productivité et la prospérité et professeur à l'École HEC Montréal, et dont le M. Claude Montmarquette, professeur associé au Département de sciences économiques de la FAS, est membre. Le Premier ministre du Québec a aussi annoncé la tenue d'une rencontre économique portant sur des enjeux cruciaux pour l'avenir du Québec. Cet événement aura lieu à Lévis, les 20 et 21 janvier prochains. Le recteur signale qu'il a participé rédaction des propositions de la CREPUQ à cet égard. Le recteur et la présidente de la CREPUQ présenteront ces propositions au ministre des Finances le 26 janvier prochain; cette soumission sera alors rendue publique. Le recteur indique que la CREPUQ a également confirmé sa participation à la rencontre économique du Premier ministre du Québec.

AU-515-5.1.6

CHUM

AU-515-5.1.6

Le recteur indique que le 13 janvier dernier, la présidente du Conseil du trésor, Mme Monique Gagnon-Tremblay, et le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc, ont annoncé l'adoption d'un décret autorisant le Centre hospitalier de santé McGill-CUSM et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal-CHUM à accorder 60 jours aux soumissionnaires en lice pour déposer de nouvelles propositions pour les projets du Campus Glen et du centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal-CRCHUM. Le choix des soumissionnaires retenus pour réaliser les projets du Campus Glen et du Centre de recherche du CHUM se fera au terme de ces 60 jours.

AU-515-5.1.7

Honneurs

AU-515-5.1.7

Le recteur signale des récompenses et distinctions attribuées récemment à des membres de la communauté universitaire.

M. Roland Proulx, professeur émérite de l'Université, a récemment été nommé Professionnel de l'année 2009 dans le domaine de l'enseignement supérieur à l'échelle internationale par le Strathmore's Registry and Global Network for Outstanding Professionals. M. Proulx a été professeur à la Faculté de théologie et de sciences des religions avant de devenir le premier directeur de la planification de l'Université, poste qu'il a occupé pendant un peu plus de 20 ans.

Mme Louise Lévesque, professeur émérite de la Faculté des sciences infirmières, recevra l'Ordre du Canada, au cours d'une cérémonie qui se tiendra prochainement à Ottawa, pour son rôle



important dans le développement de la profession d'infirmière ici et à l'étranger, et dans l'avancement de la géroto-gériatrie en tant que professeure et chercheuse. Mme Lévesque fut la première titulaire de la Chaire de recherche en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille, maintenant appelée Chaire Desjardins.

La dernière édition du journal *Forum* passe en revue certaines réalisations notoires de professeurs et chercheurs de l'Université et de ses écoles affiliées, signalant notamment : les dix plus importantes recherches de 2009 qui ont fait l'objet d'un article dans *Forum*; trois équipes de l'Université et de l'École Polytechnique qui font partie du Palmarès des 10 découvertes de l'année 2009 du magazine *Québec Science*; les dix chercheurs qui ont fait les manchettes en 2009.

AU-515-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-515-5.2

M. Milton Campos signale qu'à l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire, le Département de communication de la Faculté des arts et des sciences tiendra prochainement une série de conférences. La première de ces conférences, co parrainée par le Département de philosophie, aura lieu le 11 février prochain, à 19 heures, au local B-328 du Pavillon Marie-Victorin. Intitulée *Communication, logique naturelle et logique*, cette conférence sera donnée par M. Denis Miéville, directeur du Centre de recherches sémiologiques de l'Université de Neuchâtel. M. Campos invite les membres de l'Assemblée à y assister.

AU-515-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-515-6

M. Samir Saul présente une question sur la subvention conditionnelle du MELS. M. Saul comprend que cette mesure s'applique aux universités en situation de déficit; dans ce cas, il demande si d'autres universités se trouvent dans la même situation que l'Université.

Le vice-recteur exécutif indique qu'en décembre dernier, trois autres universités se trouvaient dans la même situation que l'Université. Toutefois, le vice-recteur ne dispose pas d'information sur la situation actuelle de ces universités.

M. Saul demande si, considérant qu'au moins trois autres universités importantes se trouvent dans une situation similaire, celles-ci pourraient se concerter en vue de démarches auprès du MELS.

Le vice-recteur exécutif précise qu'en regard de l'attribution de la subvention conditionnelle, le MELS demande aux universités de faire la démonstration qu'elles seront en mesure d'atteindre l'équilibre budgétaire, et non pas de se trouver en situation effective d'équilibre budgétaire. Sur la possibilité de d'appliquer une modalité de démarches conjointes entre les universités qui seraient concernées par cette mesure, le vice-recteur explique, à l'aide d'un exemple, que, bien qu'une telle modalité pourrait être envisagée au niveau de la réunion des vice-recteurs des universités membres de la CREPUQ, divers obstacles contreviendraient à sa réalisation.

M. Saul indique que la situation financière générale des universités attire son attention sur la situation d'incertitude et d'imprécision qui découle de la situation financière de l'Université et du discours de la direction sur cette question. Considérant que dans ce contexte, le statut de grande université de l'Université se trouve menacé, M. Saul demande que la direction de l'Université fasse montre de transparence sur deux points, en mettant fin à l'imprécision du discours sur la situation financière, et en présentant à l'Assemblée, dans un délai rapproché, un état des revenus et des dépenses pour l'année 2009-2010.

Le recteur se dit étonné de la question présentée par M. Saul. Il rappelle que de nombreux échanges ont été tenus sur la situation financière de l'institution, dont certains ont eu lieu à l'Assemblée universitaire —par exemple, une présentation sur des précisions sur les états financiers a été présentée à la séance d'aujourd'hui. Le recteur souligne qu'il n'y a pas lieu de conférer une qualité d'imprécision aux discours et aux dialogues qui ont été tenus afin d'éclairer la communauté universitaire sur la situation financière; au contraire, ces démarches ont été —et continueront d'être— effectuées avec clarté. Le recteur ajoute que le cadre de la préparation du budget, qui sera présenté prochainement, constitue également une autre occasion d'informer et d'éclaircir la communauté sur la situation financière, et de prendre compte de divers avis. Le recteur convient que l'Université se trouve face à des défis importants, et que ce fait n'a pas été ignoré

dans le discours de la direction. Le recteur dit récuser l'affirmation de M. Saul sur le fait que l'information relative à la situation financière soit imprécise.

M. Francis Lagacé présente une question sur le message qui a été transmis à la communauté universitaire le 8 janvier dernier, par le *provost* et par le vice-recteur exécutif, sur la mise à jour budgétaire relativement à la hausse des inscriptions et sur les revenus qui en auraient découlé. M. Lagacé indique que le message transmis présentait l'affirmation suivante : « Ce que l'on peut dire, c'est que les dépenses excédentaires ont été effectuées pour l'essentiel par les unités académiques et qu'à elle seule, la masse salariale des chargés de cours est d'environ 2 millions \$ plus élevée que ce qui était prévu initialement dans le budget. ». M. Lagacé dit avoir été étonné du contenu de cette phrase. Il demande si cette affirmation veut signifier que les unités académiques reçoivent des montants plus élevés que ce qu'elles devraient recevoir, ou si elle veut indiquer que les unités se trouvent en situation de déficit. Il s'informe également des raisons pour lesquelles on a associé à la masse salariale des chargés de cours l'augmentation des coûts divers découlant de la hausse des effectifs étudiants.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques explique qu'en regard de l'augmentation importante du nombre d'étudiants, les Facultés ont dû appliquer des mesures afin de compenser le fait que les charges professorales se sont trouvées complétées, et ont dû procéder à l'embauche de chargés de cours. À ce jour, les données relatives à ces embauches constituent les seules données chiffrées dont on dispose quant aux coûts occasionnés par l'augmentation des effectifs étudiants. À cette étape, il n'est pas possible d'identifier et de chiffrer d'autres dépenses afférentes à cette situation. D'autres statistiques seront déposées ultérieurement.

M. Lagacé demande si l'on peut convenir qu'un montant additionnel de 2 M \$ d'une masse salariale afin d'assurer une charge de travail liée à l'augmentation des effectifs étudiants ne correspond toutefois pas au montant de 7 M \$ relatif à l'augmentation des revenus occasionnée par cette hausse des effectifs.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques indique qu'il n'a pas de commentaires à signaler en regard de la question présentée.

Mme Frédérique Gardye demande des éléments d'information sur un comité qui étudierait la question de la formation continue, notamment sur le mandat de ce comité et sur le déroulement de ses travaux.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise qu'en juin dernier, un groupe de travail a été mis sur pied par le Bureau du *provost*, sur la question de la formation continue. Ce groupe de travail a examiné certaines questions relatives à la formation continue, dont les modalités de son application dans l'Université et de son intégration aux actions des Facultés. Le *provost* mentionne que le groupe de travail remettra prochainement un rapport.

M. Najib Lairini s'informe s'il est prévu que le comité sur la formation à distance présente prochainement un rapport d'étape à l'Assemblée.

La vice-rectrice aux relations internationales mentionne que le comité sur la formation à distance n'a pas tenu de réunions depuis le mois d'octobre dernier. Le comité poursuit les entrevues avec les Facultés et les services concernés par des activités de formation à distance. Le comité prévoit reprendre prochainement ses réunions, et envisage la présentation d'un rapport vers le mois d'avril prochain.

M. Jacques Rouillard présente une question sur le communiqué émis le 8 janvier dernier, et portant sur la mise à jour budgétaire, en lien avec l'augmentation des effectifs étudiants. M. Rouillard dit se réjouir que par ce communiqué, la direction de l'Université reconnaisse l'ajout de 1 700 EETC. M. Rouillard présente une question sur les revenus additionnels générés par cet ajout en EETC au niveau de la subvention provenant du MELS. Le communiqué indique qu'en regard de la somme des revenus supplémentaires qu'elle touchera en cours d'année correspondra à une proportion de 70 % de la subvention d'enseignement et de soutien, soit un montant de 11 M \$, et que la proportion restante de 30 %, correspondant à un montant de 4,8 M \$, sera reportée dans les revenus des années 2010-2011 et 2011-2012. En faisant abstraction de ce report, l'Université aura touché, pour cette année, un montant additionnel de 15,7 M \$, en revenus supplémentaires provenant du MELS. En divisant ce montant de 15,7 M \$ par le nombre de nouveaux étudiants

en EETC (soit 1 700), on obtient un montant additionnel de 9 200 \$ par étudiant. M. Rouillard mentionne que jusqu'à présent, l'Université a indiqué que la valeur d'un EETC correspondait à un montant approximatif de 10 000 \$. Par ailleurs, M. Rouillard observe qu'en ajoutant à ce montant les coûts relatifs aux droits de scolarité, on peut considérer qu'un EETC correspond à un montant de 12 000 \$ par étudiant additionnel. Considérant que le communiqué diffusé le 8 janvier fait état de données qui indiqueraient que le montant additionnel par étudiant serait de 9 200 \$, alors qu'en fait, ce montant devrait être de 12 000 \$, M. Rouillard demande des explications en regard de cet écart.

Le vice-recteur exécutif précise que l'indicateur auquel il a été référé, et lié au coût moyen ou au revenu moyen par étudiant, doit être nuancé. Étant donné que l'Université est financée en fonction du type de crédits (selon qu'il s'agit d'étudiants inscrits à un programme de premier, de deuxième ou de troisième cycle, et selon le secteur disciplinaire du programme), il n'apparaît pas possible d'établir une équation définitive quant au revenu moyen par étudiant, à tous les cycles d'études. Le vice-recteur mentionne que l'on peut considérer que les 1 700 EETC additionnels se trouvent principalement inscrits à des programmes de premier cycle; on doit cependant tenir compte du secteur disciplinaire des programmes auxquels ces étudiants sont inscrits. Ces éléments infèrent des variations. Ainsi, les revenus moyens générés sont plutôt de l'ordre de 11 000 \$, alors que l'ensemble des étudiants des revenus de l'ordre de 12 700 \$. Ces données rendent compte de la situation avant que l'on n'effectue le report d'une proportion des revenus sur les deux années subséquentes, tel qu'indiqué dans le communiqué. Le vice-recteur précise que cette modalité est appliquée en fonction d'une base historique, par laquelle on a constaté qu'il apparaissait plus prudent de ne pas comptabiliser la somme complète sur une seule année, en raison des fluctuations qui survenaient d'une année à une autre. De ce fait, les données actuelles font que l'on respecte les prévisions qui avaient été faites; par ailleurs, les revenus correspondant aux montants reportés sur les deux années subséquentes restent préservés, mais sont différés dans le temps.

M. Rouillard estime que la répartition des revenus supplémentaires reste très prudente et conservatrice. Se reportant au texte du communiqué, dans lequel on estime que la hausse observée pour cette année reste « circonstancielle » et dans lequel on affirme qu'« il est loin d'être assuré que l'Université enregistrera de nouvelles hausses d'inscriptions l'an prochain », M. Rouillard rappelle que les statistiques du MELS prévoient, pour l'Université, une hausse d'inscriptions de l'ordre de 400 étudiants additionnels par année, et ce jusqu'en 2014-2015. M. Rouillard s'étonne que la direction ne tienne pas compte de ces données qui figurent sur le site du MELS.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification précise que pour l'année en cours, les données du MELS prévoyaient une augmentation de 383 EETC, alors que les projections actuelles sont de l'ordre de 1 700 EETC. Le vice-*provost* observe qu'il convient donc de relativiser les prévisions du Ministère. Concernant les prévisions du MELS pour les prochaines années, soit une augmentation de l'ordre de 400 EETC par année, le vice-*provost* signale que cette prévision ne s'étend pas au-delà de l'année 2012-2013. Par la suite, les prévisions relatives à des augmentations éventuelles ne se déroulent pas selon un modèle linéaire. Par ailleurs, le vice-*provost* explique qu'en regard de l'augmentation de 1 700 EETC projetée pour cette année, on devra tenir compte de l'attrition dans l'estimation de l'effectif étudiant pour l'an prochain, car cette attrition induira une diminution de l'ordre de 20 % dans la taille de la cohorte. Ces pertes devraient être compensées par l'apport d'effectif lié aux plans de développement des Facultés. Cette situation permet d'envisager que l'Université devrait pouvoir conserver une certaine constance en regard de son effectif étudiant, et que tout développement additionnel lié au chantier académique pourrait se traduire en termes d'augmentation des effectifs. Dans cette perspective, le vice-*provost* observe que l'on ne peut que souhaiter que ces augmentations correspondent aux données avancées par le Ministère.

M. Milton Campos demande si le moratoire relatif aux embauches sera reconduit et, si oui, pour combien de temps.

Le recteur indique que le moratoire a été levé. Il mentionne qu'à partir de ce moment, l'institution poursuivra le travail relatif à l'attribution des ressources.

M. Jérôme Del Castillo présente une question sur un communiqué de la direction diffusé le 16 décembre dernier sur le bilan des consultations, relatif aux chantiers budgétaires, et dans lequel on indiquait qu'en regard de la préparation du budget, le Conseil avait demandé à la direction de l'Université de présenter « les paramètres généraux qui définiront le cadre budgétaire 2010-2011 ». M. Del Castillo s'enquiert des paramètres qui ont été définis.

Le recteur indique que la préparation du budget 2010-2011 est en cours, et que, dans ce cadre, on voit à définir les orientations qui seront retenues. Cette question sera discutée lors de la réunion du Comité exécutif qui aura lieu demain, le mardi 19 janvier.

M. Michel Seymour présente une question sur le ratio étudiants / professeur. Il rappelle qu'il y a un an et demi, les données officielles indiquaient un ratio de 22.7 pour l'année 2006-2007. Depuis, on a observé une légère attrition des effectifs professoraux. Par ailleurs, on a observé un accroissement des effectifs étudiants, de l'ordre de 450 EETC pour l'année 2008-2009, et de l'ordre de 1 700 EETC pour l'année en cours. M. Seymour s'informe du ratio actuel du nombre d'étudiants par professeur, et demande à partir de quel niveau de ratio la direction de l'Université estimerait que la situation qui en découle met en péril la réalisation de la mission universitaire.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification présente des éléments de réponse; il précise toutefois qu'il ne dispose pas des données exactes en séance. Le vice-*provost* indique qu'en regard des données concernant les universités du G13 ainsi que des données d'encadrement des universités québécoises, la situation de l'Université quant au ratio professeur / étudiants apparaît dans les mêmes ordres de grandeur si la comparaison est convenablement contextualisée. Le vice-*provost* mentionne qu'en cette matière, il convient de tenir compte des distinctions entre les disciplines, et d'examiner les données avec une certaine prudence. Le vice-*provost* convient que si la situation de certaines unités apparaît problématique, elle ne l'est pas pour d'autres, si bien que la situation de l'ensemble des unités reste globalement adéquate.

M. Seymour signale qu'il avait également présenté une question sur le ratio à partir duquel l'Université considérerait que la situation est problématique. Par ailleurs, il se dit étonné que l'on ne dispose pas de données sur le ratio actuel.

Le recteur indique qu'en cette matière, l'Université a présenté des taux comparables à ceux des universités du G13. Ces données n'incluaient pas celles de la dernière année. Le recteur précise que les échelles de comparaison utilisées pour les universités du G13 portent sur le taux d'encadrement, et que les résultats observés pour l'Université n'apparaissent pas problématiques, au contraire. En regard de la dernière question présentée par M. Seymour, le recteur mentionne que cet aspect doit être examiné en fonction du contexte concurrentiel avec lequel les institutions doivent composer, et tenir compte des différents comparateurs. Les résultats observés montrent que la situation de l'Université reste acceptable.

Le président des délibérations indique que la durée allouée à la période de questions est écoulée.

Il est proposé de prolonger la période de questions pour une durée de quinze minutes; la proposition de prolongation est appuyée, et adoptée à l'unanimité.

Se reportant à la question présentée précédemment par M. Jérôme Del Castillo, sur les paramètres budgétaires demandés par le Conseil, M. Jean Portugais mentionne que la réponse qui a été apportée par le recteur ne lui a pas paru complète. M. Portugais s'interroge sur le fait que ces questions seront discutées au Comité exécutif, alors qu'elles relèveraient plutôt des prérogatives de l'Assemblée universitaire, considérant notamment les consultations tenues et les mémoires qui ont circulé. M. Portugais s'informe de la nature des paramètres qui seront présentés au Conseil lors de sa séance du 25 janvier prochain.

Le recteur précise que la définition des orientations budgétaires ne fait pas partie des prérogatives de l'Assemblée universitaire, mais relève du Conseil et du Comité exécutif. Sur la définition des paramètres qui seront proposés au Conseil, le recteur indique que ces paramètres contribueront à définir un cadre budgétaire opérationnel pour l'Université en regard de sa mission.

M. Portugais s'informe s'il est exact que le MELS prévoit modifier la date de dépôt du budget de fonctionnement. Si tel est le cas, M. Portugais s'informe des incidences que cela pourrait occasionner pour l'Université.

Le vice-recteur exécutif indique que la date de fin d'année financière sera le 30 avril 2011 au lieu du 31 mai. Cette modification n'exercera aucun impact tangible.

Mme Marianne Kempeneers s'informe de l'état d'avancement du processus relatif à la nomination du recteur, notamment en ce qui concerne le travail du comité de consultation et l'échéancier des étapes qui restent à compléter. Mme Kempeneers demande s'il est prévu que le comité de consultation fasse rapport à l'Assemblée universitaire préalablement à la transmission de son rapport au Conseil, considérant que ce comité constitue un comité de l'Assemblée universitaire.

La secrétaire générale précise que, bien que le Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice soit formé par l'Assemblée en regard de la nomination des membres qui le composent, ce comité ne constitue pas un comité de l'Assemblée universitaire et ne lui fait pas rapport, conformément à la procédure prévue à l'article 25.01 des statuts.

En réponse à la première question présentée par Mme Kempeneers, M. Giovanni De Paoli, qui est membre du comité de consultation, indique que celui-ci poursuit son travail selon les étapes prévues par la procédure.

Mme Kempeneers demande si le comité de consultation présentera un rapport à l'Assemblée une fois que son rapport aura été déposé au Conseil.

La secrétaire générale indique qu'il n'est pas prévu, dans les statuts, que le comité de consultation présente un rapport à l'Assemblée.

Mme Claire Durand demande de quelle manière on disposera des quelque 50 000 masques qui ont été achetés en raison de la situation de pandémie.

Le vice-recteur exécutif indique que les masques pourront être utilisés par les unités académiques, dont la Faculté de médecine dentaire.

M. Denis Monière mentionne qu'il a été informé que les sommes de contrepartie habituellement versées par l'institution, par entente écrite, à des chercheurs qui reçoivent des fonds substantiels des organismes subventionnaires n'ont pas été versées intégralement, et qu'une proportion de 15 % a été retranchée. M. Monière demande si cette modalité a été autorisée par les organismes subventionnaires et si ceux-ci en ont été informés; dans le cas contraire, une telle mesure ne risque-t-elle pas de nuire à la crédibilité de l'Université.

Le vice-recteur–Recherche indique que l'origine de la coupure qui a été exercée est liée au budget des organismes de recherche, et précise que les organismes subventionnaires ont été avertis de la situation budgétaire de l'Université, et reconnaissent la modalité qui a été appliquée. Le vice-recteur mentionne que l'Université n'est pas la seule institution dans cette situation; plusieurs universités ont dû appliquer une mesure semblable.

M. Monière signale que certaines unités qui ne détiennent pas de statut académique gèrent des écoles doctorales. M. Monière s'étonne de cette situation ainsi que du fait que la direction de la Faculté des études supérieures et postdoctorales–FESP ait autorisé la mise en place de ces écoles.

Mme Louise Béliveau indique que la direction de la FESP n'a autorisé aucune unité non académique à gérer des écoles doctorales.

M. Monière demande comment on peut expliquer que le site du CÉRIUM annonce qu'une école doctorale sera organisée dans les prochains mois sur la gestion des risques politiques.

La vice-rectrice aux relations internationales comprend que la question présentée par M. Monière réfère probablement à l'école doctorale organisée par le Forum international des universités publiques. La vice-rectrice indique qu'elle va s'assurer, dans les heures qui viennent, de la conformité de cette démarche.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée met fin à sa période de questions.

AU-515-7

COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE—CNAU  
- Recommandations relatives à la composition et à la nomination  
des membres du comité *ad hoc* de consultation sur la situation  
financière de l'Université  
A-21/515<sup>e</sup>/777

AU-515-7

Le président des délibérations invite le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire—CNAU à faire rapport.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques rappelle que lors de sa 514<sup>e</sup> séance tenue le 14 décembre dernier, l'Assemblée universitaire a résolu de la mise sur pied d'un comité *ad hoc* de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal. L'Assemblée a alors saisi son Comité de nomination, afin qu'il présente des recommandations en vue de la composition et de la nomination des membres de ce comité. Le *provost* fait part des recommandations afférentes du CNAU, consignées au document A-21/515<sup>e</sup>/777.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire

- a) approuve la composition du comité *ad hoc* de consultation sur la situation financière de l'Université;
- b) nomme membres de ce comité les personnes suivantes :  
Mme Mireille Mathieu (vice-rectrice aux relations internationales);  
M. Gilles Trudeau (doyen, Faculté de droit);  
Mme Renée Béland (professeure titulaire, Faculté de médecine—École d'orthophonie et d'audiologie) ;  
M. Manuel Crespo (professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation—Département d'administration et fondements de l'éducation) ;  
M. Jérôme Del Castillo (professeur agrégé, Faculté de médecine vétérinaire—Département de biomédecine vétérinaire) ;  
Mme Marianne Kempeneers (professeure titulaire, Faculté des arts et des sciences—Département de sociologie) ;  
Mme Frédérique Gardye (chargée de cours, Faculté des arts et des sciences—Département de linguistique et traduction);  
M. Francis Lagacé (chargé de cours, Faculté de l'éducation permanente);  
Mme Margaret Lapointe (technicienne en administration, Faculté des arts et des sciences—Département d'informatique et recherche opérationnelle);  
M. Luc Hébert (responsable de programme, Faculté de l'éducation permanente);  
M. Éloi Lafontaine Beaumier (étudiant—FAÉCUM);  
M. Robert Martin (étudiant—AGEEFEP);

conformément au document A-21/515<sup>e</sup>/777.

AU-515-8

COMITÉ DE LA PLANIFICATION  
- Rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité  
à l'Université de Montréal  
A-21/511<sup>e</sup>/758, 758.1, 758.2

AU-515-8

Le président des délibérations donne la parole au vice-*provost* et vice-recteur—Planification.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification explique que le Comité de la planification a reçu le *Rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal* (document A-21/511<sup>e</sup>/758), ainsi que l'énoncé de la direction qui l'accompagne (document A-21/511<sup>e</sup>/758.2), et après révision, il en a proposé le dépôt à l'Assemblée.

Le vice-*provost* donne la parole à la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP, Mme Louise Béliveau, qui a présidé le Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité, pour la présentation du rapport déposé aujourd'hui à l'Assemblée. La présentation se reporte au document

A-21/511<sup>e</sup>/758, et est accompagnée d'acétates électroniques ; copie des acétates est annexée au procès-verbal de la séance. Au terme de sa présentation, Mme Béliveau précise que le Groupe de réflexion a formulé 50 recommandations, réparties selon cinq aspects, soit : la recommandation principale –laquelle a été endossée dans l'énoncé de la direction–; la planification institutionnelle; la planification académique; la planification pédagogique; la planification administrative. Le rapport du Groupe de réflexion propose, notamment, la mise sur pied d'un comité de l'interdisciplinarité, que, dans un premier temps, on prévoit instaurer pour une période de trois ans; on prévoit également qu'au terme de cette période de trois ans, on dresse un état des lieux sur la situation de l'interdisciplinarité.

Mme Béliveau remercie les membres du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité, ainsi que les personnes qui ont participé aux consultations.

Mme Claire Durand mentionne qu'à la suite d'une enquête menée auprès des étudiants du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie, il apparaît que la formule des baccalauréats bidisciplinaires distingue l'Université par rapport aux autres universités. Mme Durand signale que ce caractère distinctif de ces programmes justifie les énergies que l'on y consacre. Sur l'établissement d'un comité de l'interdisciplinarité, Mme Durand indique qu'il ne conviendrait pas que ce comité soit ajouté au processus décisionnel relatif à la création et à la modification de programmes, considérant la lourdeur de ce processus.

Mme Béliveau convient de l'intérêt présenté par les programmes de Baccalauréat bidisciplinaire. Sur la question relative au comité de l'interdisciplinarité, Mme Béliveau explique que le rôle de ce comité ne sera pas intégré au processus décisionnel relatif aux programmes, mais se posera en fonction du suivi et de l'appui aux démarches interdisciplinaires.

M. Samir Saul constate que le rapport a su éviter le danger qu'il y avait de survaloriser l'interdisciplinarité au détriment des disciplines, ainsi que le danger de considérer l'interdisciplinarité comme un outil administratif plutôt que comme le résultat d'un besoin réel. Par ailleurs, M. Saul observe que le rapport présente un caractère mitigé. Par exemple, se reportant à la recommandation 2 (page 17 du Rapport), qui énonce la nécessité de tabler sur les forces de l'Université pour faire émerger l'interdisciplinarité, M. Saul signale que l'idée qui accompagne cette recommandation voulant que les professeurs peuvent proposer le développement d'activités disciplinaires ne vient pas appuyer suffisamment le fait que ces développements ne devront pas découler uniquement de décisions administratives, mais également émerger des professeurs et des chercheurs.

M. Gérard Boismenu mentionne que l'interdisciplinarité constitue un objectif important pour la Faculté des arts et des sciences –objectif qui est inscrit dans les perspectives de développement de la FAS–, mais que cet objectif n'est plus exclusivement associé à cette Faculté. En regard de la problématique de l'interdisciplinarité, M. Boismenu souligne deux éléments qui apparaissent importants. Un premier point porte sur le fait que l'interdisciplinarité peut signifier, pour certains, l'établissement de collaborations interfacultaires. À ce sujet, il importera de développer des modalités et des façons de faire qui soient définies par les Facultés, en collaboration les unes avec les autres, et d'établir les conventions nécessaires entre les unités. Un deuxième élément porte sur le comité de l'interdisciplinarité, en ce qu'il apparaîtra positif qu'au terme de la période d'implantation de trois ans, ce comité ne soit pas maintenu, démontrant ainsi que les modalités nécessaires auront été mise en place.

Mme Béliveau signale qu'une modification a été apportée à la version du rapport qui a été transmise aux membres de l'Assemblée, à la suite d'une demande du président du Comité consultatif chargé d'assurer le suivi de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle, M. Michel D. Laurier. Ainsi, dans la *Conclusion*, à la page 33, au deuxième paragraphe, la sixième phrase se lira comme suit : « Comment devons-nous aménager nos villes pour qu'elles tiennent compte de la diversité culturelle de leurs citoyens et pour qu'elles visent à réduire les disparités socioéconomiques ? ».

Mme Francine Girard signale que la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de médecine ont commencé depuis quelque temps, en lien avec d'autres programmes de formation en santé, le travail relatif à l'établissement d'approches interdisciplinaires dans la formation des professionnels de la santé. Les échanges interdisciplinaires ont été appréciés tant par les étudiants que par les professeurs. Mme Girard félicite le doyen de la Faculté de médecine pour le *leadership* exercé par cette Faculté dans ces développements.

Se reportant à la recommandation 43 (page 30), sur la nécessité d' « offrir aux étudiants et aux personnels des programmes interdisciplinaires un espace physique commun », M. Philippe Gauthier demande de quelle façon il sera donné suite à cette proposition. M. Gauthier mentionne que l'interdisciplinarité doit se développer en fonction de réseaux d'enseignement et de recherche. Il conviendra, par ailleurs, de réexaminer le plan directeur des espaces à la lumière des opportunités de développement actuelles.

Mme Béliveau signale que le comité de l'interdisciplinarité se penchera sur cette question des espaces physiques nécessaires aux activités interdisciplinaires.

Se reportant à l'intervention présentée précédemment par Mme Francine Girard, M. Jean L. Rouleau précise que le développement des programmes interdisciplinaires est, en partie, lié aux besoins de la société. Dans cette perspective, ces développements visent également à mieux préparer les étudiants de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières en fonction des clientèles qu'ils seront appelés à soigner dans le contexte québécois. Signalant que ces développements sont effectués dans les milieux cliniques rattachés à l'Université, mais également à l'extérieur, M. Rouleau observe que les réponses que ces développements sont appelés à apporter à des besoins sociétaux amène la Faculté de médecine à travailler en collaboration avec ses partenaires externes.

M. Jean-Claude Breton remarque que la problématique de la formation développée « en silos » pourrait être accentuée si on l'aborde uniquement en termes de développement de programmes. M. Breton observe que l'on devra considérer également les besoins des étudiants, ainsi que les besoins de certains Départements; on pourra également tenir compte de l'offre de cours existants dans une unité disciplinaire et qui pourraient être utilisés pour des programmes d'autres disciplines ou pour des programmes interdisciplinaires.

Mme Béliveau convient que cet élément est important. Elle signale que le rapport a voulu indiquer que différentes modalités peuvent être appliquées, mais n'a pas voulu signifier que les autres aspects de la formation doivent être relégués au second plan.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne qu'il a reçu le rapport de manière très positive. Il félicite la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP pour le *leadership* qu'elle a exercé dans ce dossier, ainsi que les membres du Groupe de réflexion, qui ont fait montre d'un degré d'engagement exemplaire. Le *provost* observe que le rapport reflète le consensus significatif qui a été dégagé en regard de l'interdisciplinarité. Le *provost* signale que les approches et les actions proposées dans le rapport présentent une richesse qui suffira à garantir l'application d'un suivi efficace. Le *provost* constate que l'application de plusieurs recommandations présentées dans le rapport va se concrétiser dans le cadre de l'implantation du PGI. Sur les mesures de suivi qui sont proposées, le *provost* rappelle que certaines de ces mesures –dont celle relative à l'établissement du comité de l'interdisciplinarité– ne se veulent pas nécessairement permanentes. Le *provost* mentionne que le succès des développements envisagés pourra être mesuré en fonction de diverses formules, dont le développement de programmes innovants. Le succès des développements sera également lié aux modalités de gouvernance des programmes interdisciplinaires –qui résulteront de la collaboration efficace des unités concernées entre elles–, ainsi qu'aux appuis qui seront manifestés en regard des projets. Notamment, des échanges auront lieu avec les doyens, afin d'assurer que les modalités de gouvernance soient les plus adéquates.

Relativement à la recommandation 6 (page 18), sur la mise en place d'un comité interdisciplinaire, M. Samir Saul suggère que ce comité relève de l'Assemblée universitaire plutôt que de la Commission des études, de manière à traiter de tous les aspects relatifs à la gestion et à la gouvernance des développements.

Le président des délibérations signale à l'attention de M. Saul que le rapport étant présenté pour dépôt, il n'est pas possible de proposer des amendements.

M. Saul reformule son intervention de manière à porter la question évoquée à l'attention du groupe de réflexion.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée met fin à la discussion qui a suivi la présentation du rapport.



L'Assemblée remercie la présidente du groupe de réflexion pour sa présentation, en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur la recommandation du Comité de la planification,

l'Assemblée universitaire reçoit le *Rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal*, ainsi que l'énoncé de la direction de l'Université relatif à ce rapport, conformément aux documents A-21/511<sup>o</sup>/758, 758.1 et 758.2.

AU-515-9

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-515-9

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la levée de sa séance.

La séance est levée à 16 heures 40.

AU-515-10

PROCHAINE SÉANCE

AU-515-10

La prochaine séance aura lieu le lundi 15 février 2010, à 14 heures.

Adopté tel que présenté le 19 avril 2010 – Délibération AU-518-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier